Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

PENSEZ À VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AVANT LE 28 FÉVRIER 2011 !

N°248 - FÉVRIER 2011 - 0,46 €

Dossier

RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES : CE QUI VA CHANGER

AGIR POUR RÉUSSIR
www.artisanat.fr

Métier

SELLIER : DE L'ÉQUITATION À L'AÉRONAUTIQUE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Moselle

BANQUE POPULAIRE
GESTION PRIVÉE

Avec nos experts, trouvez la bonne formule pour gérer votre patrimoine.

Quelle que soit la composition de votre patrimoine et votre situation personnelle, vous avez à cœur de protéger ce que vous avez acquis. Vous souhaitez bien sûr que ce patrimoine puisse s'apprécier avec le temps.
Les experts de Banque Populaire GESTION PRIVÉE sont là pour vous aider à :

- vous constituer une retraite complémentaire,
- protéger et favoriser ceux qui vous sont chers,
- vous constituer et développer un patrimoine immobilier et financier,
- transmettre votre patrimoine, privé ou professionnel,
- mettre en place des stratégies patrimoniales qui allègent votre pression fiscale,
- guider vos choix juridiques et financiers pour atteindre vos objectifs.

Selon vos besoins, ils feront appel aux spécialistes du réseau Banques Populaires en matière juridique, fiscale, économique, financière ou comptable.
N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Banque Populaire.

Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable, 3 rue François de Curel 57 000 METZ - Siren 356 801 571 RCS Metz - N° ORIAS 07 005 127.

www.bplc.fr
0 890 90 90 90*
*0,12 € TTC/mn - Attente gratuite depuis un poste fixe

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE

BANQUE POPULAIRE

Banque et populaire à la fois.

Sommaire

Actualité _

4 Cérémonie des vœux : « Satisfaire les attentes des artisans »
5 Taxe d'apprentissage 2011 : bordereau, mode d'emploi
6 Samedi 19 mars 2011 : Journées Portes Ouvertes des CFA

7 Taxe professionnelle, TFCM : mieux comprendre en un coup d'œil
8 Les conseillers de la CMA 57 : des interlocuteurs privilégiés

Dossier _

Réforme du système des retraites : artisans, qu'est-ce qui va changer pour vous ? Recul de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation sont des points importants de la réforme des retraites. Vous êtes artisan, vous serez vous aussi impacté. Tour d'horizon en quelques questions… 10 à 13

Métier _

14 **Sellier : de l'équitation à l'aéronautique**
Le métier de sellier s'est adapté aux évolutions du temps et des modes de transport. Autrefois spécialisé dans la fabrication des selles et harnachements pour chevaux ou des sièges pour calèches, le sellier d'aujourd'hui s'occupe plutôt des sièges d'autos, de motos, de bateaux ou d'avions. Ses principales matières premières : le cuir et la mousse.

Repères _

17 Parole d'experts : l'avocat, le conseiller indispensable en droit du travail
17 Aide-mémoire

18 Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) : le titre devient obligatoire dans le bâtiment
18 Hommage à Arnaud Messenet de la CMA 55

Ce numéro contient le bordereau de la taxe d'apprentissage.

Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | *presse* - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Février 2011. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Photo couverture : CMA 88.

Éditorial

Soyons partenaires !

J'ai souhaité que le premier numéro de l'année 2011 de votre revue *Hommes & Métiers* serve à vous transmettre le bordereau de la Taxe d'apprentissage 2011. Cette taxe est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire et c'est le seul dont vous pouvez être certain de son utilité. Il est donc primordial que vous fassiez le bon choix en désignant le bénéficiaire et que vous indiquiez précisément à qui vous souhaitez consacrer votre soutien. Si vous chargez votre comptable de cette opération, je vous invite à lui donner des instructions précises. Il va sans dire que je vous conseille de mentionner le nom de l'un de nos CFA.

En acceptant de verser la Taxe d'apprentissage 2011 à l'un de nos quatre centres :

- **CFA Ernest Meyer (Metz),**
- **CFA École Pratique des Métiers (Thionville),**
- **CFA Camille Weiss (Forbach),**
- **Institut Supérieur National de l'Artisanat,**

vous nous aidez à améliorer la formation que nous dispensons à vos apprenti(e)s.

La Taxe d'apprentissage est un investissement pour l'avenir de vos entreprises puisqu'elle participe à la construction du projet professionnel des jeunes. Vous nous permettez de mettre en place des formations de qualité et d'apprendre un métier à celles et ceux qui seront vos salariés de demain.

Les sommes que nous récoltons par cette taxe sont entièrement réinvesties dans nos CFA. Chaque année, un effort très important est entrepris pour moderniser nos équipements pédagogiques et techniques, pour rénover nos outils d'enseignement. Pour l'année 2010, plus de 400 000 euros ont ainsi été injectés pour ces centres de formation qui ont dispensé 700 000 heures de formation à 1 800 jeunes et ont enregistré un taux de réussite aux examens proche des 85 %. C'est pour la formation de ces jeunes, qui seront demain les moteurs de vos entreprises, que je vous demande de nous réserver le versement de votre Taxe d'apprentissage. Tous les métiers et toutes les activités sont concernés, car nous formons des jeunes dans tous les secteurs.

En acceptant de devenir notre partenaire, vous agissez pour le développement des métiers de l'artisanat.

Concrètement, vous devez utiliser le formulaire joint à ce magazine, indiquer dans la rubrique « Vos choix d'affectation de la taxe d'apprentissage » le nom de l'un des quatre centres cités ci-dessus, et retourner ce document **avant le lundi 28 février 2011**.

Je compte sur vous et vous pouvez compter sur moi.

Christian Nosal
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

AGIR POUR RÉUSSIR

Cérémonie des vœux

« SATISFAIRE les attentes des artisans »

© CMA 57

Ces quelques mots suffisent à résumer les propos tenus lors du tout premier discours des vœux de Christian Nosal, nouveau Président de la CMA 57 depuis le 5 novembre 2010.
La cérémonie organisée au Pôle des Métiers de Metz le 11 janvier dernier a également permis de saluer l'action menée durant trois mandats par Pierre Streiff et les élus qui l'ont entouré.
Une page se tourne et avec elle la volonté de poursuivre l'action engagée, mais aussi le souhait de conduire des actions nouvelles et innovantes pour répondre aux attentes de tous les artisans de la Moselle. *« Nous devrons les soutenir ! »*, a insisté Christian Nosal, en les incitant également à *« former davantage de jeunes et préparer leurs salariés aux évolutions technologiques par le biais des formations proposées par la CMA 57 »*.
Après avoir laissé le soin à Dominique Klein, Directeur Général de la CMA 57, de dresser le bilan d'activités de l'année 2010 et d'annoncer les orientations pour 2011, le Président a clôturé ce premier grand rendez-vous de l'année en remettant les Médailles du Travail à dix salariés de la Compagnie consulaire.

Agenda du Président

CMA de la Moselle, de Lorraine, de France et de l'espace Saar-Lor-Lux

04.01 - METZ - Réunion de travail avec les Vice-Présidents et le Secrétaire Général de la CMA 57
10.01 - METZ - Rencontre avec M. Francis Gross, Directeur du Marché des Professionnels de la BPLC et Directeur Socama Lorraine
11.01 - METZ - Première rencontre des membres du Comité Directeur avec les Directeurs et Chefs de service de la CMA 57
20.01 - METZ - Bureau de la CRMA de Lorraine
26.01 - METZ - Rencontre avec M. Dominique Wein, Directeur Général de la BPLC
27.01 - METZ - Comité Directeur de la CMA 57
01.02 - METZ - Commission d'Appel d'Offres de la CMA 57
04.01 - METZ - Rencontre avec le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace et les Présidents des sections de Mulhouse, Colmar et du Bas-Rhin
07.01 - METZ - Réunion commune des Commissions de la CMA 57

Vie des Assoc. et Org. Professionnelles

10.01 - METZ - Remise de la galette des Rois au Préfet de la Moselle organisée par la Fédération des Boulangers de la Moselle
17.01 - METZ - Assemblée Générale de la Fédération Artisanale Mosellane
01.02 - METZ - Rencontre avec M. Jean Dincher, Président de la Corporation des Menuisiers de l'arrondissement de Forbach
08.02 - METZ - Assemblée Générale de la Corporation obligatoire des Bouchers Charcutiers Traiteurs de Moselle Nord
09.02 - FORBACH - Assemblée Générale de la Corporation obligatoire des Bouchers Charcutiers Traiteurs de Moselle Sud

Formation - Apprentissage

18.01 - HAUCONCOURT - Rencontre avec M. Jean-Luc Bramas, Directeur du Centre Leclerc
19.01 - FORBACH - Conseil de perfectionnement du CFA Camille Weiss
25.01 - THIONVILLE - Conseil de perfectionnement du CFA EPDM
01.02 - METZ - Conseil de perfectionnement du CFA Ernest Meyer et réunion relative au cursus de formation BCT
15.02 - BAR-LE-DUC - Concours « Meilleur Apprenti de France » Charcutier
22.02 - BAR-LE-DUC - Concours « Meilleur Apprenti de France » Boucher

Vie locale - Aménagement territorial

09.02 - METZ - Interview avec Jean-Luc Bertrand
14.01 - METZ - Préfecture - Réunion de suivi de la crise économique
21.02 - METZ - États Généraux du commerce du territoire de Metz Métropole

Réceptions - Distinctions - Manif. diverses

04.01 - METZ - Réception des vœux de la Préfecture de la Moselle
07.01 - METZ - Réception des vœux du Conseil Général de la Moselle
11.01 - METZ - Cérémonie des vœux de la CMA 57 et remise des médailles du Travail au personnel
19.01 - METZ - Accueil de M. Christian Galliard De Lavernée, nouveau Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle
21.01 - THIONVILLE - Cérémonie des vœux de la Communauté d'Agglomération Portes de France
26.01 - METZ - Signature de la convention « Femmes créatrices d'entreprise 2010 » avec la Société Générale
19.02 - HAUCONCOURT - Nuit des Métiers de la Viande
23.02 - METZ - Assemblée Générale de la CRMA de Lorraine - Assemblée Générale de l'APAL

ATTENTION !

LA DATE LIMITE DE RÈGLEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST FIXÉE AU 28 FÉVRIER PROCHAIN.

Taxe d'apprentissage 2011

Bordereau : MODE D'EMPLOI

Comment remplir le bordereau destiné au versement de votre taxe d'apprentissage à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine ? Réponse pratique en image…

NB : Les entreprises ayant réglé la taxe d'apprentissage 2010 à la Chambre Régionale de Métiers de Lorraine ont dû recevoir, courant janvier, un bordereau de collecte personnalisé par courrier.

VOS NOM, ADRESSE ET NUMÉRO SIRET

CALCUL DES TAXES DUES

TOTAL À VERSER

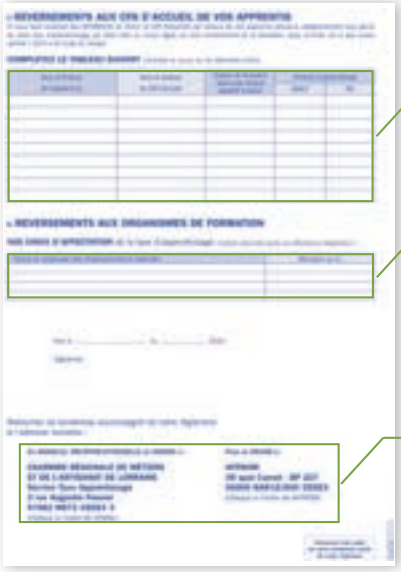

VOS APPRENTIS EMPLOYÉS EN 2010

VOUS POUVEZ CHOISIR LES ÉTABLISSEMENTS AUXQUELS VOUS SOUHAITEZ VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE *(cf encadré ci-dessous)*

ADRESSE DE RETOUR DE VOTRE BORDEREAU ET DE VOTRE RÈGLEMENT

Nous vous invitons à noter l'adresse de l'un des CFA de la CMA 57 :

- CFA Camille Weiss de Forbach (1 rue Camille Weiss - 57600 Forbach)
- CFA Ernest Meyer de Metz (5 boulevard de la Défense - 57070 Metz Cedex 3)
- CFA École Pratique des Métiers (EPDM) de Thionville (10 allée de la Terrasse - 57100 Thionville)
- Institut Supérieur National de l'Artisanat - ISNA (5 boulevard de la Défense - 57070 Metz Cedex 3)

info

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE À L'UN DE NOS QUATRE CENTRES ?

Nos CFA de Metz, Forbach et Thionville accueillent plus de 1 700 jeunes afin de les former à l'un des métiers de l'artisanat. La taxe d'apprentissage que vous versez est utilisée pour financer les filières de formation. Des investissements très importants sont réalisés pour donner la possibilité aux jeunes d'apprendre un métier dans les mêmes conditions que dans votre entreprise. Si la taxe est un impôt, c'est le seul dont vous pouvez choisir le destinataire. Vous pouvez donc contribuer à former vos futurs salariés et peut-être même vos futurs repreneurs.

ENTREPRISES ET HANDICAP : SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

Alther est un réseau national de 97 prestataires sélectionnés par l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). Ils ont pour mission de vous aider à répondre à vos obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette action s'articule autour d'un service « Information », « Accompagnement » et « Mobilisation ».

➥ Plus d'infos : Nathalie Siegrist - Tél. : 0629180126 - E-mail : n.siegrist.alther5557@jlo-conseil.com

Bourse des métiers

Contact : 0820 857 057 *(prix d'un appel local)*

ALIMENTATION

➥ 101200037 - METZ CENTRE-VILLE RESTAURATION (TRADITION & RAPIDE) - Cède fonds proche parking/ bureaux/hôpital - 60 places assises dont 20 à l'extérieur - Surface : 100 m² Cuisine ouverte sur la salle - Matériel en bon état - Affaire à développer Prix : 80 000 €.

BÂTIMENT

➥ 100700021 - METZ SUD - MENUISERIE - Proposition de partenariat à un artisan du métier - Mise à dispo de l'atelier (245 m²), du mat. et des machines - Loyer intéressant.

➥ 110100002 - MOSELLE EST - GÉNIE CLIMATIQUE - 30 ans d'ancienneté CA : 3 700 000 € - CA 2011 assuré à 90 % - Équipement en bon état Situation : TB emplacement sur ZI Clientèle : privé (contrats entreprises), public, industriel - 40 salariés.

SERVICES

➥ 100800025 - METZ - MAINTENANCE DE BOWLING - Cède fonds - 40 ans d'ancienneté - Leader sur son secteur Formation et suivi du repreneur.

100700018 - SARREGUEMINES - COIFFURE - ESTHÉTIQUE - Cède fonds commerce - Équipements et locaux neufs - 3 bacs, 9 postes coiffage, 1 cabine soins - Bonne situation Parking - Accompagnement possible du repreneur.

➥ 100800023 - METZ - SALON DE COIFFURE - Cède fonds situé à l'hyper-centre - 5 postes coiffage, 3 bacs Local : 40 m² + 50 m² (réserve + bureau) Loyer : 2 010 € - Prix : 160 000 €.

➥ 101100036 - FORBACH - SALON DE COIFFURE - Cède fonds - 13 ans d'ancienneté - CA : 122 000 euros Surface : 40 m² + 35 m² à l'étage Mobilier neuf - Rénové en 2006 Prix : 75 000 €.

➥ 100700017 - THIONVILLE-OUEST CORDONNERIE MULTISERVICES Vends fonds galerie commerciale Bonne rentabilité - 40 ans d'existence Local : 36 m² - Loyer 1 560 € TTC.

➥ 100900031 - MOSELLE EST 2 ATELIERS COUTURE - Vends fonds Mat. en bon état - CA : 140 000 euros Locaux : 145 m² - Clientèle fidèle Accompagnement possible du repreneur

➥ 100800024 - PAYS DE BITCHE FLEURISTE - Vends fonds axe passant Parking - Refait à neuf en 2008 Surface : 36 m² + 17 m² (atelier) + terrasse.

➥ 101000033 - SARREGUEMINES - AMINCISSEMENT ET ESTHÉTIQUE Vends fonds - 24 ans existence - Surface : 260 m² - Matériel de haute technologie (19 cabines) - CA : 210 000 € Prix : 90 000 €.

➥ 110100001 - THIONVILLE CENTRE - INSTITUT DE SOINS ESTHÉTIQUES Cède fonds - Locaux refaits à neuf Matériel en bon état - Parking à proximité - Clientèle fidèle avec fort potentiel - Prix : 50 000 €.

info

Samedi 19 mars 2011 : Journées Portes Ouvertes des CFA

Soucieuse de montrer aux jeunes et à leurs parents dans quel environnement travaillent ses 1 800 apprenti(e)s, la CMA 57 ouvrira les portes de ses CFA (Metz, Forbach et Thionville) au grand public de 10 heures à 17 heures. Une occasion unique de découvrir les ateliers et de prendre le temps de discuter avec les enseignants.
Pour les chefs d'entreprise, c'est aussi une belle opportunité de voir les outils pédagogiques mis à disposition des apprenti(e)s et de dialoguer avec les responsables gérant les contrats d'apprentissage.

© CMA 57

Plus d'infos au 03 87 39 31 81 (Magalie Maucourt)

NOUVELLE GAMME 2011
IL EST TOUJOURS ESSENTIEL DE TOUT PRÉVOIR

www.landrover.fr/notreplanete

La route comme la vie sont marquées par l'imprévu et les conditions parfois difficiles. Soudaines chutes de neige, besoin d'emprunter desvoies boueuses ou dégradées, soyez prêt à tout affronter avec sérénité.
Du légendaire Defender à l'exclusif Range Rover, la gamme réserve à chacun le choix de sa propre exclusivité, de technologies innovantes et inédites ainsi qu'un extrême raffinement.
A découvrir chez votre concessionnaire Land Rover.

www.landrover.fr
Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (L/100 km) : de 6,0 à 14,9. CO2 (g/km) : de 158 à 348.

RANGE ROVER

GARAGE CORROY - Tél. : 03 87 62 32 15 - VOTRE DISTRIBUTEUR ET RÉPARATEUR AGRÉÉ LAND ROVER POUR LA RÉGION
Sortie 31 Metz-Sud - Moulins-Saint-Pierre. 6 - 8 rue Chaponost

Taxe Professionnelle - Cotisation foncière des entreprises
Taxe pour Frais de Chambre de Métiers et de l'Artisanat (TFCM)

MIEUX COMPRENDRE en un coup d'œil !

La réforme de la taxe professionnelle décidée par le gouvernement a eu un impact très contrasté pour les entreprises artisanales assujetties à la TFCM. Dans de nombreux cas *(cf exemple 1)*, les entreprises artisanales ont constaté une baisse très importante de la taxe à acquitter, particulièrement celles qui présentaient d'importantes bases d'imposition non passibles d'une taxe foncière pour l'ancienne taxe professionnelle. Par ailleurs, une légère hausse liée à la modification du taux *(cf exemple 2)* est constatée pour les entreprises présentant de faibles bases d'imposition à la taxe professionnelle. Les nouvelles bases étant différentes et fortement réduites, le taux du droit additionnel de la taxe pour frais de Chambre de Métiers est passé à 5,44 %. Sans cette réforme le taux du droit additionnel de la TFCM 2010 aurait été de 1,09 % soit une baisse de 6,84 % par rapport à 2009 (1,17 % en 2009 contre 1,09 % pour 2010). Tous ces éléments figurent sur la fiche de calcul TP qui vous a été transmise avec la nouvelle cotisation foncière des entreprises.

Exemple 1 : entreprise artisanale présentant des bases d'imposition à la taxe professionnelle
Exemple 2 : entreprise artisanale présentant de faibles bases d'imposition à la taxe professionnelle

		Exemple 1			Exemple 2		
		2010 avant réforme	2010 avec réforme	Écart	2010 avant réforme	2010 avec réforme	Écart
DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION							
Valeur locative des biens	Passibles d'une taxe foncière	2786	2786	0	1451	1451	0
	NON passibles d'une taxe foncière	30663		-30663	0		0
Base brute totale		33449	2786	-30663	1451	1451	0
Base brute totale X 84 % uniquement avant réforme		28097	2786	-25311	1219	1451	232
COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLES							
Cumul des parts Inter-communalité-Département-Région-Taxe spéciale d'équipement-Cotisation nationale de péréquation		7878	722	-7156	143	150	7
Frais de gestion		630	23	-607	11	4	-7
Dégrèvement permanent		483	0	-483	0	0	0
Total des cotisations de taxe professionnelle (avant) - Total de cotisations foncière des entreprises (après)		8025	745	-7280	154	154	0
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, AUTRES CONTRIBUTIONS							
Droit additionnel base d'imposition		28097	2786	-25311	1219	1451	232
Droit additionnel taux 2010		1,09 %	5,44 %	399,08 %	1,09 %	5,44 %	399,08 %
Droit additionnel cotisation		306	152	-154	13	79	66
Droit fixe CMA 57 (départemental)		183	183	0	183	183	0
Droit fixe CRMA de Lorraine (régional)		9	9	0	9	9	0
Droit fixe APCMA (national)		15	15	0	15	15	0
Financement régional des actions de formation (régional)		42	42	0	42	42	0
Promotion et communication des artisans (national)		11	11	0	11	11	0
Assurance formation des artisans (national)		59	59	0	59	59	0
Total de taxe pour frais de CMA et d'autres contributions		625	471	-154	332	398	66
Frais de gestion		50	38	-12	27	32	5
Cotisation totale de taxe pour frais de CMA et d'autres contributions		**675**	**509**	**-166**	**359**	**430**	**71**
TOTAL DES COTISATIONS		**8700**	**1254**	**-7446**	**513**	**584**	**71**

info

Il est à noter par ailleurs que le droit fixe voté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle connaît une baisse de 3 €/an et par ressortissant depuis 2 ans.

		2008	2009	2010
Droit fixe	**Droit fixe Total**	213	210	207
	dont par Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine	9	9	9
	dont Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat	15	15	15
	dont Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA 57)	189	186	183

Actualité Moselle

Besoin d'une information ? d'un conseil ? d'une expertise ? d'une aide financière ? d'une formation ? ou d'une réponse à toute autre question ?

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER ENTREPRISE

CONSEILLERS	RÉFÉRENT SUR LA ZONE GÉOGRAPHIQUE DE
Cécile BENOIT BOUCHARD cbenoit-bouchard@cm-moselle.fr 03 87 39 31 65	Cantons de Fameck, Florange, Hayange, Moyeuvre-Grande
Michel VATRY mvatry@cm-moselle.fr 03 82 59 16 86	Cantons de Thionville, Cattenom, Yutz
Caroline TEXTOR ctextor@cm-moselle.fr 03 87 52 16 85	Cantons de Sierck-lès-Bains, Metzervisse, Algrange, Fontoy
Xavier NABOT xnabot@cm-moselle.fr 03 87 39 31 28	Cantons de Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Rombas
Stéphanie MEYER smeyer@cm-moselle.fr 03 87 39 31 07	Cantons de Pange et Woippy Metz-Ville (1er canton)
Corine PROBST cprobst@cm-moselle.fr 03 87 39 31 47	Cantons d'Ars-sur-Moselle et de Montigny-lès-Metz, Metz-Ville (2e canton)
Marie-Thérèse PAULY mpauly@moselle.fr 03 87 39 31 80	Canton de Vigy
Clotilde MULLER cmuller@cm-moselle.fr 03 87 39 31 23	Metz-Ville (3e et 4e cantons)

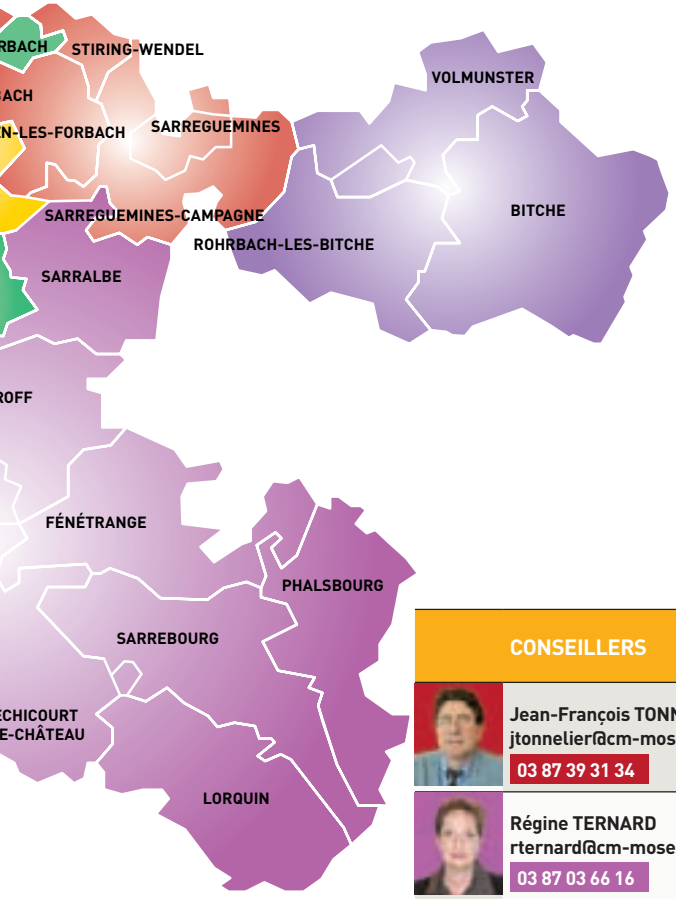

Un seul réflexe !

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER

en découvrant son nom et ses coordonnées ci-dessous

	CONSEILLERS	RÉFÉRENT SUR LA ZONE GÉOGRAPHIQUE DE
	Jean-François TONNELIER jtonnelier@cm-moselle.fr 03 87 39 31 34	Cantons de Delme, Verny
	Régine TERNARD rternard@cm-moselle.fr 03 87 03 66 16	Cantons de Sarrebourg, Réchicourt-le-Château, Lorquin, Phalsbourg, Fénétrange Cantons de Château-Salins, Dieuze, Vic-sur-Seille, Albestroff Canton de Sarralbe
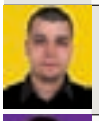	Hamid OUKNIN houknin@cm-moselle.fr 03 87 87 05 74	Cantons de Behren-lès-Forbach, Freyming-Merlebach Saint-Avold 2
	Franck PHILIPPI fphilippi@cm-moselle.fr 06 86 49 97 87 03 87 09 32 91	Cantons de Volmunster, Rohrbach-lès-Bitche, Bitche
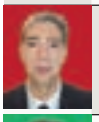	Robert ESCAMILLA rescamilla@cm-moselle.fr 03 87 87 03 42	Cantons de Sarreguemines Ville, Sarreguemines Campagne, Stiring-Wendel
	Richard KLEIN rklein@cm-moselle.fr 03 87 87 03 18	Cantons de Forbach, Saint-Avold 1, Grostenquin
	François BERGER fberger@cm-moselle.fr 03 87 39 31 08	Cantons de Bouzonville, Boulay et Faulquemont

H&M dossier

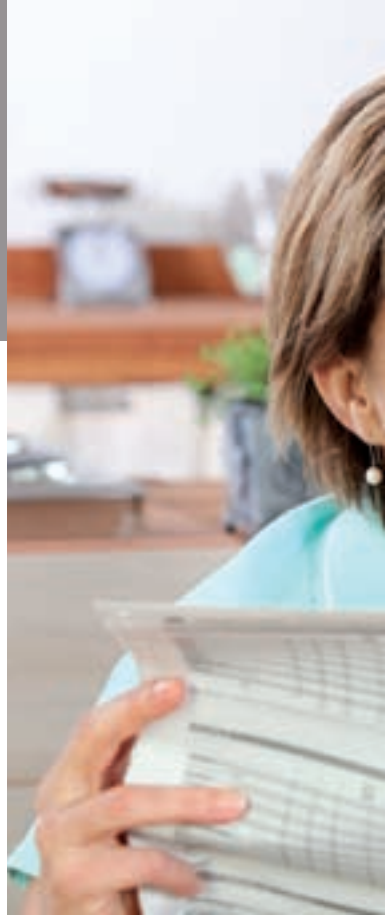

Réforme du système des retraites

Artisans, qu'est-ce qui va CHANGER POUR VOUS ?

Recul de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation sont des points importants de la réforme des retraites. Vous êtes artisan, vous serez vous aussi impacté. Tour d'horizon en quelques questions…

Des changements notables sont intervenus dans la réforme du système des retraites en 2010. À compter du 1er juillet 2011, le départ à la retraite à 60 ans va reculer progressivement jusqu'à 62 ans d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires par année. Les assurés nés avant le 1er juillet 1951 ne seront pas impactés par ces nouvelles mesures. Aux 45 ans de chaque artisan lorrain, et sur sa demande, le RSI Lorraine aura la possibilité de faire un point sur les droits constitués et les perspectives d'évolution de ces droits. Lors de cet entretien, l'assuré se verra communiquer des simulations du montant potentiel de sa future pension.

À QUEL ÂGE VAIS-JE POUVOIR PRÉTENDRE PARTIR À LA RETRAITE ?

L'âge minimal pour prétendre à la retraite est donc décalé de 4 mois, passant ainsi de 60 ans à 60 ans et 4 mois. Chaque année de naissance connaît un décalage de 4 mois *(cf tableau ci-contre)*. Pour les générations suivantes (à compter de 1955), un décret annuel fixera le nouvel indice de référence. ***Exemples :*** pour toute personne née avant le 1er juillet 1951, rien ne change. En revanche, pour une personne née à partir du 1er juillet 1951, il lui faudra cumuler 163 trimestres, tous régimes confondus, pour prétendre à une retraite à taux plein.

JE PRÉPARE MA RETRAITE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Quelle que soit votre carrière professionnelle, votre demande s'effectue obligatoirement auprès du dernier organisme d'affiliation. ***Exemples :***

- Je termine ma carrière en tant qu'artisan, je m'adresse au RSI Lorraine.
- J'ai été artisan, mais je termine ma carrière professionnelle comme salarié, je m'adresse à la CARSAT (ex CRAM).
- Je perçois une pension d'invalidité, le RSI Lorraine vous contactera 3 ou 4 mois avant l'âge requis pour entamer les formalités de passage à la retraite.
- Mon conjoint (ou ex-conjoint) artisan est décédé, je dois solliciter le RSI Lorraine pour obtenir une pension de réversion.

AI-JE LE DROIT À UNE INDEMNITÉ DE DÉPART ?

Une aide appelée « Indemnité de départ » peut (sous certaines conditions d'âge, de nationalité, de ressources et de durée d'affiliation) vous être attribuée par une commission pour compenser la perte du fonds lors de la cessation d'activité. Vous devez impérativement faire votre demande auprès du RSI Lorraine avant d'être radié. Les conditions sont les suivantes :

- La moyenne de vos ressources annuelles des cinq dernières

© Fotolia.com

À compter du 1er juillet 2011, le départ à la retraite à 60 ans va reculer progressivement jusqu'à 62 ans d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires par année.

À SAVOIR...

Vous dépendez du RSI Lorraine si vous êtes :

- Chef d'entreprise individuelle
- Conjoint collaborateur ou associé
- Associé unique d'EURL
- Gérant majoritaire de Sarl
- Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
- Auto-entrepreneur

Attention : un conjoint salarié dépend du régime général, la CARSAT (ex CRAM)

Repères pour la retraite de base

Années de naissance	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953 / 1954
Nombre de trimestres d'assurance nécessaires pour le taux plein	160	160	160	160	160	161	162	163	164	165
Nombre de meilleures années pour le revenu annuel moyen	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Durée de référence	152	154	156	158	160	161	162	163	164	165

Source : RSI Lorraine

Âge d'ouverture des droits et de départ à taux plein

	Ouverture des droits (taux minoré)		Taux plein	
Pour les assurés nés :	Âge	Date d'effet possible à partir de	Âge	Date d'effet possible à partir de
Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois	Novembre 2011	65 ans et 4 mois	Novembre 2016
En 1952	60 ans et 8 mois	Septembre 2012	65 ans et 8 mois	Septembre 2017
En 1953	61 ans	Janvier 2014	66 ans	Janvier 2018
En 1954	61 ans et 4 mois	Mai 2015	66 ans et 4 mois	Mai 2020
En 1955	61 ans et 8 mois	Septembre 2016	66 ans et 8 mois	Septembre 2021
En 1956 et après	62 ans	Janvier 2018	67 ans	Janvier 2023

Source : Observatoire des retraites

années civiles d'activité précédant votre demande ne doit pas dépasser en 2010:

• *pour un chef d'entreprise isolé (célibataire, veuf ou divorcé)* : 11 940 € dont 5 780 € de ressources non professionnelles (retraite, revenu foncier, immobilier, un salaire d'une autre activité) ;

• *pour un couple* : 21 210 € dont 10 490 € de ressources non professionnelles.

■ Vous devez justifier de 15 ans d'affiliation au RSI Lorraine (AVA et/ou Organic).

Puis-je bénéficier du « tutorat » ?

Le tutorat est la possibilité d'accompagner le repreneur de votre entreprise artisanale au moment du départ à la retraite. Désormais, vous pourrez bénéficier d'une défiscalisation de 1 000 € sur 2 ou 3 ans. Le Centre des Impôts dont vous dépendez vous renseignera à ce sujet.

J'ai eu des enfants… cela est-il pris en considération ?

■ Je suis un homme ou une femme artisan, à compter de trois enfants (et quel que soit le nombre total) ma retraite sera majorée de 10 % (même si elle était minorée au départ).

Témoin — Danielle Jonquard, *Présidente du RSI Lorraine*

© CMA 54

Le RSI Lorraine compte à ce jour 132 000 ressortissants, dont 47 % d'artisans.
Depuis sa création le 1er janvier 1949, le régime des retraites a connu beaucoup d'évolutions. Au départ un régime par points, puis un régime aligné sur celui des salariés en 1973 avec la création du régime complémentaire obligatoire. Comme le régime des salariés, le régime de base a déjà subi plusieurs réformes et notamment celle du 1er juillet 2011 avec l'allongement progressif de l'âge de départ de deux ans. Suite à l'augmentation de l'espérance de vie (et l'on ne s'en plaindra pas), cette réforme propre à tous les régimes de base était, à mon avis, obligatoire et aurait même dû être faite il y a plusieurs années, elle aurait fait moins « grincer des dents ». Alors oui, il nous faudra cotiser deux ans de plus, mais notre régime étant aligné sur celui de la Sécurité sociale, nous ne pouvons nous y soustraire. Dans la nouvelle loi, la pénibilité n'est pas reconnue pour nos métiers, la Caisse Nationale du RSI doit déposer un amendement devant le parlement avant le 30 juin 2011, afin que les ressortissants du régime bénéficient des mêmes droits que les salariés. Nous avons, nous artisans, un régime social presque parfait, aligné sur le régime des salariés sauf pour les maladies professionnelles et accidents du travail, mais vos administrateurs se penchent sur ce nouveau dossier, afin de répondre au mieux à vos besoins. En revanche, notre régime complémentaire obligatoire (RCO) n'est pas figé.
Sans cesse, les administrateurs que vous avez élus au RSI travaillent pour améliorer les prestations des assurés du régime et en faire un régime viable à long terme. Ainsi, sera mis en place au 1er janvier 2013, le nouveau régime complémentaire obligatoire des indépendants qui résultera de la fusion des régimes complémentaires artisans et commerçants.
Ce nouveau régime se caractérisera par :

- **l'équité entre artisans et commerçants,**
- **l'amélioration générale du système de réversion des pensions,**
- **l'amélioration des pensions de retraite complémentaire,**
- **l'équilibre à long terme du nouveau régime.**

Pour terminer, un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la reconnaissance par les pouvoirs publics du conjoint collaborateur qui, avec l'article 15 de la Loi du 2 août 2005, a l'obligation de cotiser, lui permettant ainsi d'obtenir des droits personnels en matière de retraite.

© Fotolia.com

Témoin

Michel Zenon, *artisan peintre retraité depuis 4 ans (55)*

Une quinzaine d'années avant d'arrêter mon activité, j'avais fait une évaluation de ma retraite. À l'époque, ça me semblait correct, le problème c'est qu'en 15 ans il y a eu une augmentation importante du coût de la vie alors que le montant estimé à l'origine n'a pas changé. Ça fait une perte importante de pouvoir d'achat. J'ai cotisé 13 ans comme salarié avant de me mettre à mon compte. La retraite complémentaire, c'est très important. Je conseille aux artisans de prévoir une retraite complémentaire. J'aurais pu investir dans l'immobilier comme beaucoup de professionnels du bâtiment, mais je trouve que ça pose trop de problèmes d'entretien. J'ai préféré faire des placements financiers. J'ai arrêté à 60 ans, même si pendant les premières années le métier m'a beaucoup manqué.

■ Je suis une femme artisan, je cumule 8 trimestres par enfant élevé pendant 9 ans avant son 16e anniversaire (que j'ai été successivement artisane ou salariée, une seule caisse me les validera).

J'ai commencé comme apprenti…

■ Mon employeur a cotisé pour moi durant mes années d'apprentissage à la CARSAT (ex CRAM). Mes années seront validées par le régime général des salariés.

■ Le dispositif de retraite anticipée carrière longue est maintenu et élargi et me permettra d'en bénéficier si j'ai travaillé avant l'année de mes 18 ans (ce qui peut me permettre éventuellement un départ à la retraite avant l'âge légal).

Puis-je cumuler ma retraite artisanale et un revenu professionnel ?

Un artisan peut percevoir sa retraite de salarié et/ou d'artisan tout en poursuivant son activité artisanale.

Exemples :

■ J'ai été salarié et je suis artisan, je peux bénéficier de ma retraite de la CARSAT tout en continuant mon activité artisanale. Je peux également bénéficier de mes retraites de la CARSAT et du RSI Lorraine et continuer mon activité artisanale. Renseignez-vous auprès du RSI Lorraine.

■ J'ai été artisan et je suis salarié, je peux bénéficier de ma retraite artisanale tout en continuant d'exercer mon activité salariée ou bénéficier des deux retraites. Renseignez-vous là aussi auprès de la CARSAT.

➥ Contacts

RSI Lorraine
(les trois sites sont fermés le jeudi)
• 38 rue des Cinq-Piquets (Nancy)
(accueil partagé avec un agent des Urssaf présent tous les jours d'ouverture)
• 3 place du Roi Georges (Metz)
• 10 avenue Dutac (Épinal)
Prenez rendez-vous au 0811 46 78 01
(prix d'un appel local) - www.lorraine@le-rsi.fr

Assurance Retraite Nord-Est
CARSAT Nord-Est
85 rue de Metz (Nancy)
Tél. : 3960 *(prix d'un appel local depuis un poste fixe)*

Définitions

• **Retraite de base :** Elle est calculée selon la formule suivante : revenu annuel X taux X nombre de trimestres cotisés après 1972 ÷ durée de référence.

• **Taux plein :** le taux de la pension peut être défini comme étant le coefficient à appliquer au montant brut de la pension afin de tenir compte soit de l'âge atteint par le requérant, soit de la durée de sa carrière.

• **Taux minoré (ou décote) :** si l'assuré veut prendre sa retraite entre l'âge légal et l'âge à taux plein et qu'il n'a pas cotisé suffisamment, son taux sera minoré en fonction du nombre de trimestres manquants et de son année de naissance.
La décote appliquée au taux est fonction de l'année de naissance de l'assuré.

• **Validation des trimestres :** elle est calculée en fonction des revenus cotisés et non en fonction du temps de travail. Si le montant de la cotisation est insuffisant (minimum 200 fois le SMIC horaire par trimestre), l'assuré ne comptabilisera qu'un seul trimestre au lieu de quatre.

• **Surcote :** en cas de prolongement de carrière au-delà de l'âge légal et alors que l'assuré bénéficie du nombre de trimestres suffisant, il bénéficie d'une majoration de pension par trimestre supplémentaire, par an.
Ce taux est décalé avec la nouvelle condition d'ouverture des droits à la retraite.

• **Durée de référence :** variable selon le nombre d'années cotisées *(cf tableau page 11)*.

• **Revenu annuel moyen :** il est calculé sur la base de vos meilleures années. Le nombre d'années prises en compte pour ce calcul varie selon l'année de naissance. À partir de 2013, le nombre d'années de référence sera automatiquement de 25, quelle que soit l'année de naissance.

© Photos : Luc Bertau et CMA 88

Sellier

De l'équitation à L'AÉRONAUTIQUE

Le métier de sellier s'est adapté aux évolutions du temps et des modes de transport. Autrefois spécialisé dans la fabrication des selles et harnachements pour chevaux ou des sièges pour calèches, le sellier d'aujourd'hui s'occupe plutôt des sièges d'autos, de motos, de bateaux ou d'avions. Ses principales matières premières : le cuir et la mousse. Son talent, celui du couturier : un geste sûr et un compas dans l'œil.

Inutile de chercher une selle d'équitation dans les ateliers des selliers d'aujourd'hui. La plupart vous répondra la même chose que Fabrice Bender : *« On fait tout, sauf le cheval ! »* Et le jeune artisan vosgien de détailler ses activités : sièges de motos, de voitures, de bateaux ou d'avions, toiles de ponts, habillage intérieur, banquettes, coussins, fauteuils médicaux, tables d'examen, tables d'opération…

La liste est longue et variée, mais ne contient aucune selle de cheval ou autre équipement équestre.

« Pourtant, quand mon grand-père a ouvert la sellerie à Épinal, en 1946, il ne faisait que cela et fabriquait les selles de A à Z, sur mesure, adaptées à la morphologie de chaque cavalier », se souvient ce fils et petit-fils de sellier, aujourd'hui installé à Thaon-les-Vosges. Mais voilà, les temps ont changé : les véhicules à moteur ont remplacé les chevaux dans la vie courante.

Quant au marché de l'équitation, les industriels s'en sont vite emparés, produisant en séries des selles à bas prix, largement suffisantes pour le grand public. *« Franchement, ayant un CAP de sellier harnacheur, j'ai essayé d'en vivre pendant un an et puis j'ai laissé tomber. Il faudrait être installé dans un secteur où il y a beaucoup de compétitions à haut niveau pour avoir de la demande »*, confirme Éric Davril, installé depuis dix ans à Bitche et qui avait heureusement passé aussi un CAP de sellerie générale.

Comme Fabrice Bender, il s'est diversifié et travaille maintenant pour les propriétaires de motos, les collectionneurs de voitures anciennes ou de luxe, les particuliers qui veulent faire restaurer des fauteuils ou des canapés, ainsi que pour de gros clients réguliers de l'industrie automobile, comme Smart ou Continental.

Dans l'attente du moment crucial

Mais que ce soit pour les chevaux ou pour les voitures et les motos, le métier reste fondamentalement le même : fabriquer des sièges beaux et confortables, à partir de matières souples, généralement du cuir, mais ce peut être aussi du skaï et toutes autres formes de toiles et tissus.

Le cuir étant, de loin, la matière la plus noble et passionnante à travailler, mais aussi la plus délicate. *« Dans un rouleau de skaï, on coupe où on veut, c'est partout pareil. Dans une peau de vache, il faut connaître où sont les parties fines et souples et les parties épaisses et raides. Pour faire un siège de moto, par exemple, les parties fines seront utilisées sur les côtés et les parties épaisses là où tout le poids du conducteur pèse, c'est-à-dire sur le dessus du siège »*, explique Éric Davril.

« La coupe est le moment vraiment crucial de notre travail. Une pièce mal coupée et plus rien n'est possible derrière »
Éric Davril

« Quand ils viennent nous voir, les clients veulent généralement des sièges originaux et personnalisés »

Fabrice Bender

C'est pourquoi un sellier passe beaucoup de temps à regarder et à toucher une peau, avant de la couper, sachant que *« la coupe est le moment vraiment crucial de notre travail »*. Une pièce mal coupée et plus rien n'est possible derrière ! Un bon sellier se doit donc, avant tout, d'avoir un compas dans l'œil et le geste sûr et précis au moment de la coupe.

Des vêtements pour les motos et les voitures

Ensuite, tout se fait à la machine à coudre et aux ciseaux, qui sont les principaux outils du sellier.
« C'est dans la façon de couper et de coudre que nous obtenons ensuite les formes, les volumes et les effets désirés. En fait, on pourrait comparer notre métier à celui d'un couturier, mais qui fait des vêtements pour les motos et les voitures », observe Éric Davril.
Même si un sellier n'est pas qu'un couturier : *« Quand on doit refaire un siège et qu'il faut démonter et remonter entièrement toute la carcasse, il faut aussi savoir être bricoleur »*, assure cet ancien informaticien, ravi de se consacrer aujourd'hui à un métier aussi manuel et pluridisciplinaire.

Se régaler d'un scorpion

Reste l'aspect créatif d'un métier qui vit cependant plus des réparations et restaurations que de la conception. *« C'est pour cela que j'aime bien travailler sur les motos,* confie Fabrice Bender. *Quand ils viennent nous voir, les clients veulent généralement des sièges originaux et personnalisés et on peut travailler sur des motifs, des couleurs, des franges, des côtes, du capitonnage… On peut aussi entièrement l'adapter à leur morphologie. C'est le plus passionnant à faire. Dernièrement, j'ai réalisé un siège avec un scorpion dessus, je me suis régalé. »* Quant à Éric Davril, il lui est arrivé de créer entièrement des meubles contemporains. *« Mais cela reste rare »*, souligne-t-il. En revanche, quand il s'agit de la réfection totale d'un intérieur de voiture, de bateau ou même d'un fauteuil ancien, il propose souvent des textures ou des coloris innovants à ses clients.
« Il faut rester à l'écoute de leurs goûts, mais on peut les sortir de ce qu'ils ont l'habitude de voir et être plus créatif dans notre travail », conclut le sellier bitchois, qui a aussi choisi ce métier par horreur de la routine.

Formations

Trois certificats d'aptitude professionnelle existent pour le métier de sellier :

➥ **Le CAP sellerie générale**, qui regroupe les spécialités de sellier garnisseur et de sellier bourrelier.

➥ **Le CAP de sellier harnacheur**, orienté sur la fabrication des équipements pour chevaux et calèches.

➥ **Le CAP de sellier maroquinier**, qui forme plus spécifiquement à la confection d'accessoires en cuir et autres matières souples (sacs, gants, ceintures, portefeuilles, porte-monnaie…).

Le « must » pour un futur sellier est bien évidemment de passer par les Compagnons du Devoir du Tour de France, dont le Centre de Formation des Apprentis d'Épone (Yvelines) prépare au CAP sellerie générale.
Et pour ceux qui souhaitent effectuer une reconversion professionnelle, l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) propose des formations en accéléré permettant de passer l'un ou l'autre des CAP de sellier en seulement 1 an.

Professionnels,
vous avez
une belle
énergie !
Pour vous accompagner au quotidien dans votre activité, UEM vous propose des solutions performantes, fiables et respectueuses de l'environnement.
UEM vous conseille dans la maîtrise de vos consommations énergétiques et met à votre disposition ses équipes de proximité, dont vous appréciez l'engagement et la réactivité.
À chaque instant, vous pouvez compter sur UEM pour vous apporter une énergie toute professionnelle !
uem
Si proches !
www.uem-metz.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
GRAFFI.FR

Éclairage

Parole d'experts

L'avocat, le CONSEILLER INDISPENSABLE en droit du travail

Dans le cadre d'un litige opposant un employeur à son salarié devant le Conseil de Prud'hommes, il est, bien entendu, judicieux de se faire représenter ou assister par un avocat.

Se faire conseiller lors de l'exécution d'un contrat de travail ou à l'occasion de la rupture de ce contrat permet de ne pas commettre d'erreurs qui risqueraient de perturber gravement l'équilibre de l'entreprise. Ainsi, consulter en amont peut éviter à un employeur de manquer à ses obligations contractuelles, situation qui peut conduire le salarié à prendre acte de la rupture de son contrat de travail.

Si les griefs sont justifiés, la prise d'acte risque d'être requalifiée ultérieurement devant le Conseil de Prud'hommes en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

De même, avant de modifier les conditions de travail de son salarié, l'employeur doit bien s'assurer qu'il n'a pas malencontreusement entrepris de modifier unilatéralement le contrat de travail de son salarié. Si cette modification est nécessaire, il faut obtenir l'accord du salarié.

À l'inverse, le simple changement des conditions de travail relève du pouvoir de direction de l'employeur auquel le salarié doit se soumettre.

La différence entre la modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail est parfois ténue et seule une bonne connaissance de la jurisprudence permet d'éviter certains écueils. Par exemple, une rétrogradation à caractère disciplinaire ne peut être imposée à un salarié.

Par ailleurs, un licenciement ne résulte pas toujours de la seule décision de l'employeur qui peut y être contraint et forcé. Tel est le cas des licenciements économiques, qui nécessitent une importante rigueur en raison de leur formalisme, ou des licenciements résultant d'une inaptitude physique. Dans ce dernier cas, il pèse sur l'employeur une obligation de reclassement qui peut être particulièrement délicate à mener au cours d'une procédure strictement réglementée.

À l'issue de la seconde visite médicale de reprise constatant l'inaptitude du salarié, l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour reclasser le salarié ou le licencier.

Beaucoup pensent, à tort, que l'obligation de reclassement ne s'impose pas en cas d'inaptitude du salarié à tout poste dans l'entreprise.

L'avocat permet de conseiller et de guider l'employeur dans ses recherches de reclassement.

Ainsi, le droit du travail, par la multitude de textes légaux et réglementaires, et par l'évolution constante de la jurisprudence, est complexe et subtil. Une grande vigilance s'impose, tant sur le fond que sur la forme.

L'exécution d'un contrat de travail ou une procédure de licenciement ne s'improvisent pas, tout comme une rupture conventionnelle ou la rédaction d'un protocole transactionnel.

À titre d'illustration, une transaction, bien que régularisée par l'ensemble des parties, peut être purement et simplement annulée en raison du caractère minime des concessions réciproques.

Une simple maladresse dans le cadre des obligations d'un employeur peut être lourde de conséquences pour l'entreprise, mais aussi pour le patrimoine personnel, qu'il est toujours possible de protéger, y compris pour un entrepreneur individuel.

Un avocat peut également vous aider à effectuer l'évaluation des biens affectés au patrimoine professionnel.

Laurence Bourdeaux, Bâtonnier
de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Épinal

C net

PARTICIPEZ À LA 5e ÉDITION DES JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART

© Dieudonné

Cette 5e édition se déroulera les 1er, 2 et 3 avril 2011. Cette manifestation est l'occasion pour le public de découvrir des métiers d'exception. Gage d'un savoir-faire unique, synonyme d'excellence, d'art de vivre et d'innovation, les métiers d'art sont au cœur du patrimoine de la Région Lorraine. Maîtrise technique, imagination créatrice, à la croisée du beau et de l'utile, des créateurs de talent transforment la matière en pièces d'exception. Avec les Journées des Métiers d'Art, le public sera convié à entrer dans les ateliers des artisans pour les écouter raconter leur passion. Changer son regard : voilà l'esprit des Journées des Métiers d'Art auxquelles il vous est proposé de vous associer en ouvrant les portes de vos ateliers ou en participant à des expositions collectives.

Pour tout renseignement et inscription, contactez dès à présent Christophe de Lavenne (Mission Régionale Métiers d'Art)
Tél. : 03 83 54 58 48
E-mail : jma.lorraine@inffolor.org

Aide mémoire

Smic horaire brut :
➥ 9 € (à compter du 01/01/11)

Smic mensuel brut
➥ 1365 €

Sécurité Sociale :
(depuis le 01/01/10)
➥ Trimestre : 8838 €
➥ Mensuel : 2946 €

Indice du coût de la construction INSEE :
➥ 3e trim. 2010 1520
➥ 2e trim. 2010 1517
➥ 1er trim. 2010 1508

Indice National Bâtiment BT01 :
➥ Septembre 2010 : 828,3

Taux de l'intérêt légal 2010 :
➥ 0,65 % (JO du 10/02/10)

Éclairage

Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC)

Le titre devient OBLIGATOIRE DANS LE BÂTIMENT

Le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) est obligatoire depuis le 28 janvier dernier pour chaque salarié qui forme un jeune apprenti au BP ou au Bac Pro dans le secteur du bâtiment (pour les autres formations, l'obligation s'appliquera à compter du 28 janvier 2013).

Par cette obligation, il s'agit de confirmer la capacité de former du maître d'apprentissage, dès lors qu'il a une expérience de tutorat de deux ans. Tout maître d'apprentissage qui forme pour la première fois ou qui a moins de deux ans d'expérience de tutorat devra suivre une formation de tuteur. Cette mesure était déjà obligatoire en Moselle pour un maître d'apprentissage qui n'avait pas le Brevet de Maîtrise. Le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé est délivré par un jury qui siège à la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation dans le BTP, située pour la Lorraine, 62 rue de Metz, BP 83333, 54014 Nancy Cedex. Pour la plus grande majorité des maîtres d'apprentissage, l'obtention de ce titre ne nécessitera que le dépôt d'un dossier de candidature car, souvent, les formateurs mosellans ont suivi le stage de tuteur et possèdent deux ans d'expérience. Aux salariés titulaires du Brevet de Maîtrise, le titre est accordé par

© Dieudonné

équivalence. C'est une avancée considérable pour garantir une formation de qualité dans le secteur artisanal et chaque entreprise est invitée à se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Contacts

- CMA 54 au 03 83 95 60 60
- CMA 55 au 03 29 79 20 11
- CMA 57 au 0820 857 057 *(prix d'un appel local)*
- CMA 88 au 03 29 69 55 55

Hommage

Arnaud Messenet

© CMA 55

Très polyvalent Arnaud était à la fois, rédacteur en chef de ce magazine, chargé de communication, conseiller emploi et formation et enfin psychologue du travail. C'est toujours avec un humour subtil et plein de mesure qu'il accueillait les artisans, les jeunes apprenti(e)s, les parents, les salariés et différents collègues et partenaires de travail. Sa curiosité intellectuelle, ses valeurs humaines se traduisaient par une rare qualité d'écoute et une ouverture aux autres et à la connaissance. Il avait le souci de partager ce qu'il savait avec une conscience professionnelle évidente. Les moments passés avec lui étaient toujours riches et agréables, souvent complices. Arnaud Messenet a travaillé 12 ans au service de l'artisanat meusien. C'est un homme formidable qui nous quitte. Nous pensons à tous ceux qui l'aiment, sa famille, ses proches, ses collègues…

En bref

Stars & Métiers 2011 : exprimez vos talents

Le prix Stars & Métiers récompense les chefs d'entreprises artisanales pour leur réussite en matière d'innovation technologique, managériale, commerciale et stratégique. Au fil des éditions, ce prix, largement plébiscité, est devenu la référence dans le secteur de l'artisanat, avec, depuis 2007, plus de 800 candidats au prix national issus des sélections régionales. Quel que soit votre métier, quel que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez participer au prix Stars & Métiers 2011. La sélection s'opère sur la base de critères tels que la dimension innovante des projets, la qualité des produits, la créativité, l'exemplarité des démarches, les perspectives de développement, les performances commerciales et stratégiques, ainsi que la qualité de la gestion ou encore la qualité de la formation et du savoir-faire mis en œuvre dans l'entreprise. Vous possédez de tels talents ? Faites-nous le savoir en vous inscrivant avant le lundi 28 février.
Consultez et téléchargez les conditions de participation, règlement et dossier de candidature sur starsetmetiers.fr
Plus d'infos auprès votre CMA.

Salon des vins et de la gastronomie : une première édition épicurienne et gourmande

Déjà présent sur le territoire de Belfort avec plus de 20 000 visiteurs chaque année, le Salon des vins et de la gastronomie s'installe au Centre des Congrès d'Épinal du 10 au 14 mars 2011. Des professionnels, artisans de toute la France se donneront rendez-vous pour faire découvrir des produits de qualité et du terroir. Des cours d'œnologie et de cuisine seront proposés. Tout artisan inscrit à la CMA des Vosges se verra offrir les frais de dossier.
Inscriptions et renseignements au 03 84 21 65 65 ou à airexpos@wanadoo.fr

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Lorraine

1. FORMATIONS DIPLÔMANTES
2. INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
3. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
4. COMMERCIALISATION
5. RESSOURCES HUMAINES
6. ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
7. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
8. GESTION ENVIRONNEMENTALE
9. DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
10. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Ces formations sont financées par le Fonds de Formation géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat :

- Prise en charge possible*
- Aucun dossier préalable de demande de financement

* Dans la limite du barème d'intervention du Fonds. Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande... Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

- CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11
- CMA de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)
- CMA des Vosges au 03 29 69 55 55

**Le développement durable de l'entreprise passe par la formation.
Celle du chef d'entreprise est prépondérante pour la compétitivité et le dynamisme de son entreprise.
En améliorant sa maîtrise des différentes fonctions liées au management, elle contribue à renforcer sa capacité à conduire et à développer son entreprise.**

Être à vos côtés
24h/24, 365 jours par an,
ça, c'est professionnel !

Activité professionnelle
Santé, Prévoyance
Véhicules
Retraite

Pour vous, nous pensons à tout.

Vous aussi, faites équipe avec MAAF
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au

N° Indigo 0 825 325 350
(0.15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr

MAAF

la référence qualité prix

RCS NIORT 542 073 580